Huitième année. — N° 351 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 29 MAI 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.

Les Femmes d'abord

Nos lecteurs verront plus loin par les vœux du Conseil National des Femmes Françaises, concernant la vente de l'alcool, que les féministes ne semblent point s'être ralliées à la mesure préconisée, et même prise par endroits, en vue d'interdire la vente de l'alcool aux femmes dans les débits de boisson.

Le premier, M. Jean Finot, dans un article du *Temps*, émit le vœu de cette interdiction. Ce vœu fut repris par l'Académie de Médecine; et les récents arrêtés du général Goirand, commandant la 3e région, et du Préfet de la Seine-Inférieure en font, dans ce département, une défense réelle. Le Conseil National des Femmes avait, en commission, rejeté l'idée d'une pareille mesure et, pour parer au développement actuel, de toutes parts signalé, de l'alcoolisme féminin, avait cru suffisant de réclamer que soient punis les débitants qui vendraient de l'alcool aux bénéficiaires, femmes ou hommes, de l'allocation de guerre.

En séance générale ce vœu provoqua des observations et fut renvoyé à la Commission.

Je voudrais examiner ici le scrupule qui a retenu les féministes en face d'un nouveau projet de loi d'exception contre les femmes. Mais il faut d'abord signaler que les vœux de M. Finot et de l'Académie, de même que les arrêtés officiels, visent non seulement les femmes, mais les militaires et les mineurs de moins de 18 ans.

— Nous ne devons point admettre une fois de plus cette assimilation des femmes aux mineurs, a déclaré la Commission du Conseil National.

Et certaines lectrices nous ont écrit ne pas comprendre pourquoi on interdirait aux femmes de s'alcooliser, puisque l'on continuerait à le permettre aux hommes. L'ivrognerie de l'homme serait-elle moins funeste que celle de la femme ?

Il est évident que, en principe, la distinction serait non seulement injuste, mais absurde. Et les partisans de cette distinction le savent si bien que, en principe, ils demandent au Gouvernement l'interdiction totale de la vente de l'alcool.

Mais, sachant fort bien aussi la distance des principes aux faits et la présomption d'un pareil désir, ils réclament, en attendant, des mesures de circonstance; ils vont au danger le plus pressant, en voulant que l'on préserve, au moins, une partie de la nation. Et je ne vois pas que l'on fasse injure aux femmes, lorsqu'on les range ainsi parmi les éléments les plus précieux de la race; elles sont là en compagnie des militaires, c'est-à-dire de toute la force vive du pays, essentielle à la défense nationale, et des enfants qui représentent l'avenir. Ils gardent la permission de s'intoxiquer les hommes impropres au service militaire, ce qui signifie un peu aussi impropres à la repopulation. Si j'étais l'un d'eux, j'ouvrirais tout de suite une pétition parmi mes pareils pour protester contre un traitement d'exception qui rabaisse les réformés et les cinquantenaires au rang de déchets nationaux.

Je crois donc que la dignité de la femme, dans la circonstance présente, n'est point en cause, et que nous devons, de toutes nos forces, nous joindre à la réclamation du seul moyen réellement efficace de garder les femmes d'un mal auquel, jusqu'ici, elles semblent relativement échappé. La discussion soulevée au Conseil National a fait précisément toucher du doigt combien serait illusoire une défense appuyée sur la menace d'une répression limitée soit aux bénéficiaires d'allocations, soit à la vente qui leur serait faite.

Peut-être s'il s'agissait, lorsque nous reviendrons à un état de choses normal, d'interdire l'alcool aux femmes et aux enfants et de le permettre aux hommes, devrions-nous, pour le principe d'égalité, nous révolter. Cependant notre point de vue pourrait aussi rester le même. Si, de tous nos moyens, nous devons protester lorsqu'on accorde un bien aux uns et qu'on le refuse aux autres, la situation n'est plus la même lorsqu'il s'agit d'interdire le mal. Il faut protester, certes, afin que la défense devienne générale, mais on doit à mon avis, l'accepter même limitée, et même si on appartient à la catégorie sur qui elle pèse. Ainsi, au moins, toute une partie de l'espèce est sauvegardée et elle forme, dans l'ensemble, un élément moral dont l'exemple et la volonté produiront un jour la réforme totale. Si toutes les féministes, par exemple, ne cessent de s'élever contre la tolérance de nos mœurs et de nos lois envers le libertinage de l'homme, aucune ne songe à réclamer que cette tolérance s'étende aux femmes; aucune ne se plaint que la sévérité du passé ait gardé aux femmes, en général, de plus saines habitudes, un plus haut idéal, grâce auxquels elles ont pu entraver la démoralisation publique et sont aujourd'hui capables de la combattre, en exigeant le perfectionnement de l'éducation masculine.

De même, la plupart des féministes admettent les lois d'exception relatives aux travailleuses lorsqu'il s'agit d'amorcer, en commençant par elles, même si momentanément elles en doivent souffrir, une réforme qui, grâce à cette première réalisation fragmentaire, se généralisera plus vite et plus aisément. Je fais allusion aux lois protectrices du travail des femmes, qui, tout en les favorisant sur certains points, ne laissent point de leur être souvent nuisibles, mais qui entraîneront nécessairement la protection de tous les travailleurs.

Nous qui avons été fières de pouvoir dire : « Si les femmes votaient, l'alcoolisme serait amoindri », laisserons-nous compromettre notre privilège? Mme Maillard, présidente de la branche du Conseil national de Rouen, nous disait dernièrement que le substantif « saoul » est devenu, là-bas, familier aux personnes les plus distinguées tant le mal est scandaleux.

Joignons-nous à tous ceux qui demandent que reste limité, par des mesures énergiques et au besoin exceptionnelles, le nombre des femmes « saoules ». La dignité de la femme ne pourra qu'y gagner.

Jane Misme.

Après le Congrès de La Haye

Impression d'une Hollandaise

A la suite de l'article de M. Giran que nous avons reproduit, l'*Echo belge* a publié la lettre suivante de la directrice adjointe du Bureau National du Travail féminin à La Haye :

C'est avec le plus parfait assentiment que j'ai lu l'éloquent article de M. Giran dans votre numéro d'hier et, quoiqu'il l'ait dit déjà dans ses phrases finales, j'aimerais le répéter comme fille de ma patrie, comme femme, comme féministe.

Lecteurs français et belges, ne jugez pas mes compatriotes néerlandais, ni les femmes en général, ni non plus les féministes, d'après ces dames du Congrès! Des milliers d'entre nous étaient de l'avis de leurs sœurs françaises (leurs sœurs dont elles sont fières pour la profondeur et la noblesse de leurs sentiments, pour la dignité de leur protestation) et elles l'ont montré par leur absence au Congrès.

Marie Heinen.

Nous adressons à Mlle Marie Heinen tous nos remerciements pour cette déclaration et l'assurance qu'elle nous donne de la sympathie de la majorité des femmes hollandaises.

Impression d'un Français

Il nous est permis de donner ici un aperçu de la façon dont la presse française a su apprécier l'attitude des féministes en cette occasion. Voici quelques fragments d'un article de M. Lucien Victor Meunier, dans la *France de Bordeaux* :

Oh! l'admirable réponse qu'ont faite le Conseil national des femmes françaises et l'Union française pour le Suffrage des femmes, à celles qui les invitaient à se rendre à La Haye. Ces deux importants groupements ne sauraient être à aucun degré suspectés d'opinions préconçues en ce qui concerne les manifestations internationales. Le Conseil national a affaire ici à des femmes d'esprit libre et hardi, affranchies de tout préjugé, et de qui le cerveau ne se refuse à aucune conception dont l'objet est de faire rayonner plus de justice et plus de vérité sur le monde.

A tous les Congrès internationaux jusqu'à ce jour elles ont pris part, heureuses de se rencontrer avec des femmes nées sous d'autres cieux et parlant un autre langage, afin d'échanger avec elles ces idées dont le choc produit la lumière.

Cette fois, elles ont répondu : Non. Et elles disent pourquoi elles ont répondu : non. Ecoutez :

Suivent des citations du manifeste et cette conclusion :

A de telles paroles, il n'y a rien à ajouter. On prend acte, simplement, en saluant avec respect celles qui ont parlé ainsi et qui, attestant une fois de plus l'Union sacrée de tous et de toutes pour le devoir, pour le sacrifice, pour la victoire, ont été les éloquentes interprètes de la pensée française.

LES INSTITUTRICES DANS LES ÉCOLES DE GARÇONS

Depuis le 10 mars, c'est une femme, Mme Devoghel, autrefois employée au service central téléphonique de Dunkerque, qui enseigne la philosophie au lycée de Saint-Omer. Les grands élèves sont, nous dit-on, assidus et enchantés.

Dans un article de tête du *Journal des Instituteurs*, M. Ed. Petit, parlant de ce remplacement, par les femmes, des instituteurs ou professeurs de lycées de garçons, dit que cette épreuve a permis d'enregistrer un succès pour le féminisme. Il a interrogé des lycéens à qui une femme, professeur dans une école normale, enseigne l'histoire ancienne. Ils lui ont avoué qu'après avoir éprouvé à son égard un peu de méfiance et même de dédain, ils avaient été vite conquis par son grand savoir et par sa grâce. « J'ai assisté à plusieurs classes, où de sciences ou de lettres, faites par des professeurs femmes, et j'ai été frappé de la facilité d'adaptation dont elles faisaient preuve et de l'attention que leur prêtaient leurs élèves. Je me rendais compte que ces messieurs se sentaient en confiance et l'institutrice aussi. On était dans une atmosphère d'affection. La raison avait comme une parure de sentiment, et, sur le bord de la chaire, j'ai vu plus d'un petit bouquet de fleurs ».

Il semble que de ces fleurs le parfum ne doit pas se dissiper entièrement. Quoi qu'en en dise M. Petit, à la fin de son article, les cloisons ne pourront plus être désormais aussi étanches entre les lycées de jeunes filles et les écoles de garçons, ni entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, ni surtout entre les hommes et les femmes du personnel enseignant; tous, ayant appris à se connaître les uns et les autres, ne songeront plus à se dédaigner, et leur œuvre commune cessera d'être une rivalité pour devenir une fructueuse collaboration.

A. B.

LES DISPARUS

Mme JEANNE E. SCHMAHL

Nous avons appris la mort, à l'âge de soixante-neuf ans, de Mme Jeanne E. Schmahl. On sait qu'elle eut à son heure un rôle important dans le mouvement féministe. Elle inaugura en France la méthode rationnelle de revendications en créant une Société, l'*Avant-Courrière*, dont le but était limité à l'obtention de deux réformes : l'admission des femmes au témoignage civil et le droit de la femme mariée sur son salaire. Ces deux revendications ont abouti, l'une après quelques années, l'autre après quatorze ans de campagne. Mme Schmahl prit part ensuite à la fondation de « l'Union Française pour le Suffrage des Femmes » dont elle fut la première présidente.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE PAR LES FEMMES

Mlle Marthe Pattez continue sa tournée de propagande en Suisse. Sa seconde conférence à Neuchâtel, devant un public nombreux et choisi, a obtenu un vif succès constaté par la presse locale. Avant de se rendre à Lausanne, elle nous adresse les lignes suivantes :

Lettre de Suisse

Bienne, canton de Berne, le 15 mai.

Dans la ville bilingue, frontière de la Suisse romande et du canton de Berne, défilent les déléguées des Comités suffragistes Suisses. Elles sont venues de tous les points de la Confédération assister à la quatrième Assemblée générale où vont s'énoncer et se discuter de grandes pensées de l'heure présente, heure de malaise et d'interrogations pour la Suisse neutre, ce seul oasis de la Paix au milieu de l'Europe ensanglantée.

Mlle Honegger, Présidente de l'Association nationale des femmes — section du Conseil international pour la Suisse — est présente, et nous avons le plaisir de saluer Mlle Dutoit, notre fidèle abonnée de Lausanne; Mme Girardet, présidente du Bureau pour la recherche des disparus; plusieurs de nos abonnées de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel, de Genève, etc.

A Bienne, cité d'industrie horlogère qui vient de passer en vingt années de 11.000 à 22.000 habitants, un nouveau groupement féministe est en formation. Au tournant d'une rue très moderne et très commerçante, voici que nous ressaisit la poésie locale lorsque nous apparaît la place du Ring, restée très Moyen-Age : maisons étroites, fontaine de la Liberté, église de pur gothique; et dans le fond, à flanc de Jura, le vieux château féodal. Cet hôtel de ville, à pignon crénelé, où se tient en l'an de grâce 1915 l'assemblée des femmes qui réclament la complète émancipation de leur sexe, pourrait nous dire la longue histoire des libertés acquises; la ville s'est assuré l'indépendance en se libérant peu à peu et sans révolutions de la suzeraineté des évêques de Bâle. L'histoire de Bienne ne peut qu'affermir notre résolution de faire triompher, en nous gardant des inutiles discordes, les nouveaux droits et les nouvelles libertés que représente le Suffrage féminin.

Mlle Gourd, présidente de l'Association pour le Suffrage féminin de Genève, préside aujourd'hui l'Assemblée générale. Après le rapport financier et diverses propositions qui intéressent spécialement les groupements suisses, Mlle Gourd évoque les derniers souvenirs du temps qui précéda la guerre, l'Assemblée internationale qui eut lieu à Londres, l'année dernière. Nulle ne se doutait alors que ces relations, si utiles à la cause, allaient se trouver tragiquement interrompues. Elles devaient reprendre, par dessus le bruit des canons, pour une tentative que la Suisse neutre, de même que la France belligérante, a repoussée après un examen attentif. Les Comités féministes de Suisse n'ont pas voulu envoyer de déléguées au Congrès de La Haye : « Il nous a semblé, dit la Présidente de l'Association pour le Suffrage féminin, que le moment était mal choisi pour réunir des femmes encore vibrantes, que dans ces réunions devraient se produire des chocs inévitables. » Les Comités suisses avaient aussi pensé que toutes les femmes belligérantes ne pourraient être représentées à ce Congrès, et elles n'ont voulu participer ni à une utopique rencontre, ni à une étude d'armistice qui ne représenterait pas la volonté générale...

Je ne vous résumerai que les grandes lignes de l'Assemblée générale de Bienne : Mme Girardet, de Lausanne, a émis pour la Suisse une proposition déjà appuyée par *La Française*, en ce qui concerne nos concitoyennes : Que la femme mariée garde sa nationalité.

L'ordre du jour portait cette discussion : Le mouvement féministe sera-t-il accéléré ou ralenti par la guerre? — Mlle Dutoit assuma l'ingrate tâche d'exposer les dangers, que pourrait éventuellement courir le féminisme à la suite de la tourmente présente. Avec un pessimisme voulu, elle a fait une étude très remarquable du féminisme après la guerre... — Non, mademoiselle, nous ne croyons pas que les législateurs puissent voir dans le rôle social que nous aurons su remplir pendant qu'ils assuraient la défense du pays, une menace pour la société future; nous ne croyons pas qu'ils veuillent réagir contre notre admission dans les affaires publiques en faisant peser plus lourdement sur notre sexe une ingrate et injuste domination. Et... vous ne le croyez pas non plus; mais vous aviez le devoir de soulever des objections très approfondies; vous avez été fort heureuse, j'en suis convaincue, de les entendre réfuter par l'ensemble des suffragistes présentes : Mme Duch Tabler, de Saint-Gall, a fait en langue allemande, sur le même sujet, un rapport dont l'exposé et les conclusions sont conformes à tout ce que nous pouvons souhaiter.

Ce fut une heure de détente et de cordialité que le souper en commun qui suivit l'assemblée de l'après-midi. Le plaisir nous était réservé de pouvoir nous entretenir longuement avec M. de Morsier, un féministe parisien de la première heure, auteur de la brochure : « Pourquoi nous demandons le droit de vote pour la femme » et qui, depuis quelques années, est établi à Genève. A l'issue du banquet de très belles paroles sur le féminisme « facteur du progrès » ont été prononcées par M. Paul Perret, qui va organiser le nouveau groupe féministe de Bienne.

La soirée fut entièrement occupée par la double conférence faite en langue allemande, par Mme Ragaz, de Zurich, et en français par M. le pasteur Huguenin, de Sonoillier, canton de Berne. Le sujet de cette conférence était : « La Femme et la Paix ». « Le féminisme, dit Mme Ragaz, n'est plus une revendication, il est devenu un devoir ». — « La femme ajoute le pasteur Huguenin, doit avoir conscience du pouvoir qu'elle exerce. Elle est une puissance éducatrice et une puissance inspiratrice. »

... Educatrice et Inspiratrice!... Ce sont les derniers mots que nous emportons de cette communion féministe avec nos sœurs de la Suisse, tandis que dans le calme réconfortant du soir, le train glisse le long du lac de Bienne et que s'estompent au crépuscule les contours du lac de Saint-Pierre, où Jean-Jacques Rousseau vécut les seules journées heureuses de sa vie...

Marthe Pattez.

LA GUERRE A L'ALCOOL

Comité National des Femmes Françaises

Les Sections d'Hygiène et de Législation du Conseil National des Femmes Françaises se sont réunies le mardi 4 mai, chez Mme Jules Siegfried, sous la présidence de Mme Alphen-Salvador et de Mme Pichon-Landry.

La question à l'ordre du jour était la « lutte contre l'alcoolisme », question qui inquiète aujourd'hui l'opinion publique tout entière, et dont la section d'hygiène se préoccupe activement. Aussi la réunion fut-elle particulièrement nombreuse, la discussion animée et intéressante. MM. Joseph Reinach, Siegfried, Riémain, Grimanelli avaient bien voulu assister à cette réunion et mettre aimablement leur expérience à la disposition de la Section d'hygiène.

M. Reinach a rappelé que les mesures qui ont été prises pendant la guerre, mesures bonnes en elles-mêmes, mais insuffisantes, ont eu des contre coups terribles et inattendus. L'alcoolisme féminin se développe d'une façon tout à fait inquiétante, c'est un fait constaté dans tous les départements, et la plus grande partie de l'allocation s'en va ainsi chez le marchand de vin. Il ne peut cependant pas être question de supprimer l'allocation, cette mesure étant des plus justes en soi, puisqu'elle délivre ceux qui sont au front de l'angoisse de savoir leurs familles dans le besoin. La mesure qui consiste à supprimer l'allocation aux femmes des mobilisés trouvées en état d'ivresse dans les débits de boissons est également mauvaise, et de plus, ne sera certainement pas appliquée par les maires pour des raisons électorales. Peut-être pourrait-on transformer cette allocation, et la payer mi-partie en argent, mi-partie en bons de pain, viande, charbon, etc., bons qui seraient invendables.

A cette solution cependant, plusieurs membres objectent des difficultés d'ordre pratique.

Les membres de la section d'hygiène insistent alors pour demander la suppression de tout commerce attenant aux débits de boissons; sur 480.000 débitants, il y en a au moins 150.000 qui sont en même temps des marchands de charbon, des épiciers, crémiers, etc., sans parler des bureaux de tabac, et tous ces commerçants font partie du syndicat des marchands de vin, et non point du syndicat des épiciers, crémiers, etc. C'est là que les femmes vont consommer l'alcool « sans » en avoir l'air ».

La question se pose aussi grave pour les militaires. L'alcool est interdit dans la zone des armées, et l'enquête montre que cette mesure est à peu près appliquée. Tous les membres de la Section d'hygiène sont d'accord pour demander que l'alcool soit également interdit dans toute l'étendue du territoire, et cela par des mesures immédiates, par décret présidentiel, sans attendre l'action législative, toujours plus lente.

M. Reinach propose dans ce sens plusieurs mesures transitoires, par exemple :

1° Interdiction de la vente de l'alcool à crédit, ce qui serait la mort du petit verre;

2° Que la dette d'alcool soit assimilée à la dette de jeu;

3° Interdiction pour les débitants d'employer dans leurs établissements des femmes et des filles autres que celles appartenant à leur famille directe.

M. Riémain exprime le désir que le Conseil National des Femmes Françaises fasse auprès du Sénat une démarche en vue de hâter le vote de la loi adoptée par la Chambre. Dans cette loi se trouve en effet un article donnant aux Sociétés anti-alcooliques le droit de poursuites directes; la ligue anti-alcoolique estime très important l'exercice de ce droit qui lui permettra d'accroître considérablement son action. M. Riémain communique aussi aux membres de la Section l'intention qu'a la Ligue de demander à un grand nombre de personnalités un engagement de s'abstenir d'alcool jusqu'à la fin des hostilités, pour ne pas gaspiller les ressources de la défense nationale et entraîner plus encore, s'il est possible, l'opinion publique dans le mouvement anti-alcoolique qui se dessine aujourd'hui.

M. Siegfried annonce que la Commission d'hygiène de la Chambre se propose de faire auprès du Gouvernement une démarche en vue d'obtenir que des mesures radicales soient prises.

M. Grimanelli fait part des vœux formulés par la Société de Protection des enfants traduits en justice dans sa dernière réunion. Ces vœux sont particulièrement énergiques; la Société s'attachant à poursuivre l'alcoolisme dans la famille, n'a pas craint de demander qu'une action judiciaire soit ouverte contre les parents qui servent ou font servir habituellement des boissons alcooliques à leurs enfants, et cela sans distinction de lieu, que ce soit chez eux ou au dehors.

Le Conseil National des Femmes Françaises décide que le moment est venu pour lui de faire une démarche pour demander la suppression totale de la vente de l'alcool. En Russie, où le Tsar a interdit dès le début de la guerre la vente de tout alcool, le résultat a été que les Caisses d'Epargne ont vu leurs dépôts s'accroître d'une façon considérable, et que la consommation du sucre a augmenté dans des proportions énormes.

Les Membres des sections d'Hygiène et de Législation se séparent après s'être mis d'accord sur le texte des vœux à porter devant l'Assemblée générale statutaire, et qui sont les suivants :

1° Suppression totale de la vente de l'alcool sur l'étendue du territoire;

2° Interdiction immédiate de la vente de l'alcool aux militaires, aux femmes touchant une allocation et aux mineurs;

3° Que sans exception la vente de l'alcool à consommer sur place ou à emporter soit interdite aux épiciers, marchands de charbon, logeurs et autres commerçants.

Ces vœux seront ensuite portés à la connaissance du Président du Conseil et du Ministre de l'Intérieur.

LES REMPLAÇANTES

Nous continuons à recueillir les renseignements sur les femmes employées dans les travaux masculins en remplacement des mobilisés. On nous communique les intéressants détails qui suivent :

Un journal de Saint-Nazaire, « le Travailleur de l'Ouest » parlant des femmes employées aux obus aux chantiers de l'Atlantique, disait qu'elles n'étaient payées que 3 francs pour un travail où les hommes auraient 5 à 6 francs. Ce n'est pas absolument exact. Les femmes employées au contrôle des obus gagnent en effet 3 francs; mais il est juste de dire que celles qui savent le métier de tourneur sont payées comme les hommes, 5 francs. Elles font une semaine de jour et une semaine de nuit, le salaire du travail de nuit n'est pas plus élevé, mais il en est de même pour les hommes.

Dans les bureaux il y a aussi des femmes, depuis deux ans environ. Les moins payées reçoivent 2 fr. 50 par jour pour débuter (teinteuses de plan). D'autres ont 3 francs, 3 fr. 50 et jusqu'à 5 francs par jour. Enfin deux sténographes sont payées au mois, ce qui est plus avantageux qu'à la journée. L'avancement est très lent dans ces emplois.

***

M. Louis Michel, président de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe et Moselle

et des Fédérations agricoles du Nord-Est, a rendu hommage aux femmes de Lorraine qui ont assumé la direction des fermes en l'absence de leurs maris, et qui ont réussi à ensemencer complètement les terres malgré le manque d'hommes et de chevaux. Même dans les communes sinistrées du fait de la guerre, l'ensemencement n'est inférieur que d'un peu moins d'un quart à ce qu'il doit être normalement. « Un pays qui possède de telles énergies, dit M. Michel, ne peut être vaincu ».

***

Quelqu'un propose de remplacer les concerts militaires des jardins publics par des orchestres de dames. Une légère augmentation du prix des chaises permettrait de dédommager les artistes.

***

La Commission de l'armée a adopté une proposition de M. Dalbiez, dont un paragraphe prévoit le remplacement temporaire des fonctionnaires des Administrations publiques par des femmes, de préférence proches parentes de soldats tués ou blessés à l'ennemi.

Les Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Mlle Gonthier (Jeanne-Marie-Marguerite), surveillante générale aux hôpitaux militaires de Reims : a donné de nombreuses preuves de son dévouement, de son courage et de sa haute compréhension du devoir professionnel en pansant des blessés dans un hôpital exposé au bombardement le plus violent, et en se prodiguant sans compter pour soigner des contagieux atteints de maladies graves.

Comment peut se faire par procuration le mariage religieux des soldats et des marins

Le cardinal-archevêque de Paris s'est préoccupé d'adapter les règles religieuses du mariage à la loi récente qui permet, en temps de guerre, aux soldats et marins, le mariage civil par procuration. Et il vient d'envoyer aux curés de son diocèse des instructions relatives au mariage religieux par procuration. Voici un résumé de ces instructions :

1° La procuration doit se rapporter uniquement au mariage. Elle doit donner mandat à une personne déterminée de formuler, au lieu et place du mandant, le consentement à son mariage avec une personne déterminée;

2° Le mandataire doit exécuter le mandat par lui-même, et ce à peine de nullité;

3° La procuration doit être écrite et présentée à l'official, qui en examinera l'authenticité et permettra ensuite de procéder au mariage;

4° Cette procuration, formulée spécialement en vue du mariage religieux, sera dressée par un aumônier militaire (titulaire ou auxiliaire), assisté de deux témoins. Ceux-ci certifieront, sous la foi du serment, l'identité du mandant — et aussi son état libre, s'ils le connaissent suffisamment. Sinon, on se contentera du serment de l'intéressé lui-même;

5° L'archevêché fournit une formule de procuration à envoyer à l'intéressé;

6° Le mariage doit être célébré au domicile ou à la résidence de la future;

7° Le procureur sera du sexe masculin et âgé de vingt et un ans au moins. On écartera le père, le grand-père, le frère, le fils et l'oncle de la future. Le procureur pourra être le même que pour le mariage civil.

Mouvement Pacifiste Féminin
EN SUISSE

L'activité pacifiste que viennent de montrer les femmes de Hollande, commence à se manifester dans un autre pays neutre. La Revue *Les Documents du Progrès* a depuis la guerre émigré de Paris à Genève et fondé un petit journal hebdomadaire *la Voix de l'Humanité*, qui a promptement prêché la cessation des hostilités. Le dernier numéro de ce journal annonce que :

« Le 9 février 1915, s'est fondée à Genève « l'Union mondiale de la femme » dans le but de préparer un terrain favorable à la paix. »

Nous donnerons dans le prochain numéro le programme de cette Union qui ne semble viser que l'organisation pacifiste de l'avenir, sans émettre aucun désir concernant la guerre actuelle.

DEMANDES DE NUMÉROS

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien noter qu'à partir du 30 juin 1915, les exemplaires de « La Française » parus en 1914 seront vendus un franc l'exemplaire, comme le sont déjà ceux des années précédentes.

Jusqu'à cette date ils seront expédiés au prix de 0.10 en France et 0.15 à l'Etranger; recommandation en plus (0.10 pour la France, 0.25 pour l'Etranger), pour les numéros parus jusqu'au 31 juillet 1914.

Ceux parus depuis la guerre jusqu'au 31 décembre 1914, à raison de 0.25 pour la France, 0.30 pour l'Etranger.

Les numéros de 1915 demandés par poste valent 0.10 l'exemplaire, franco France, 0.15 franco Etranger.

Activité féminine à l'Étranger
Les écoliers et le travail des champs

L'emploi des écoliers pour le travail des champs, en Angleterre, continue à préoccuper les féministes, qui réclament des garanties pour que les enfants au-dessous de 13 ans ne soient pris qu'en dernier ressort et reçoivent un salaire suffisant.

D'autre part, les lois qui limitent le nombre d'heures de travail des femmes dans les usines ne sont pas appliquées par les fabriques de munitions de guerre. C'est ainsi qu'une jeune fille de 18 ans a eu à travailler depuis le vendredi, à six heures du matin, jusqu'au samedi 7 heures, et une autre femme depuis le vendredi même heure, jusqu'au samedi 11 heures, sans désemparer.

Les Gagne-Pain de la Femme

Inspectrice départementale du travail en France. — Date probable : fin des hostilités. — Age : 26 à 35 ans. — Traitement : 3.000 à 5.000 fr. — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Certificat d'aptitude au professorat des Ecoles normales primaires et des Ecoles primaires supérieures. — Date officielle. Lettres : 7 juin 1915. — Sciences : 7 juin 1915.

Dame sténo-dactylographe au Ministère du Travail. — Date probable : 4e trimestre 1915. — Age : 18 à 30 ans. — Traitement. 1800 à 3.600 fr. — Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui ont besoin de renseignements au sujet d'un des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'*Ecole du Fonctionnaire*, 40, avenue Daumesnil, Paris.

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de *La Française*.

ÉCHOS

M. Brieux, retour d'Amérique, a fait part à un de nos confrères de son enthousiasme pour les femmes de la grande République. « Elles ont, dit-il, fondé des comités d'assistance en grand nombre, et les plus riches se dévouent comme les autres. Ingénieux et pratique, leur concours a été des plus efficaces. Tout l'hiver dernier, l'élégance, aux Etats-Unis, fut de tricoter de grosses chaussettes et des chandails dans les salons, au théâtre, au concert, aux conférences. Une Américaine a fait don aux œuvres pour les alliés d'une tresse faite de ses admirables cheveux blond cendré : « J'ai été riche, dit-elle, je n'ai plus que cela en abondance, vendez-le! »

***

Dans la *Revue des Deux Mondes*, le baron Beyens attribue une part de responsabilité dans la guerre à l'Impératrice d'Allemagne.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

POUR LES FEMMES

C'est le 22 décembre 1914 que le Comité parisien de l'Union pour le suffrage des Femmes arrêta la création d'une œuvre d'assistance « Pour les Femmes » qui a fait tant de bien, depuis cinq mois, à Marseille. Dès la première heure de la guerre, les suffragistes avaient prêté leur concours aux hôpitaux, aux soupes populaires; elles avaient créé des ouvroirs dans lesquels elles cousaient, tricotaient et confectionnaient des vêtements imperméables pour les soldats. Un vestiaire de deuil accueillait les petits orphelins de la guerre. A ce jour, 440 pauvres petits qui ont donné leurs pères à la patrie, ont reçu plus de 4.000 vêtements. Mais il était naturel que l'attention des femmes se portât plus particulièrement sur les pauvres femmes dont la guerre accroissait la misère et sur celles que le départ du mari, leur soutien, laissait désemparées. Le Comité déplorait de n'être point riche pour soulager les malheureuses et il suppléait au manque d'argent par son ingéniosité. On arrêta d'abord le programme suivant :

1° Aider les femmes de mobilisés à obtenir l'allocation militaire;

2° Faire connaître aux intéressées la loi Strauss, ignorée encore de la plupart des pauvres femmes qui pourraient en bénéficier, ainsi que la loi d'assistance aux familles nombreuses;

3° Faire toutes les demandes et démarches pour secours immédiat, retraite, reconnaissance d'enfant, admission dans les asiles de vieillards, etc., etc.;

4° Offre de travail, placement gratuit de domestiques.

Par la voie de la presse, le Comité portait à la connaissance des intéressées ses moyens d'action et dès le lendemain, la Permanence de la rue de l'Académie, 10, mise obligeamment à la disposition du Comité, par une des organisatrices, recevait la foule des solliciteuses.

C'était surtout pour les allocations que les réclamations se produisaient. Une mère de famille s'était vu refuser l'allocation parce qu'elle payait 500 francs de loyer. Mais elle a des filles et des garçons, il lui faut donc deux chambres pour les enfants, ajoutons celle des parents, une salle à manger, c'est le strict nécessaire. Le père, par son travail, assurait aux siens une vie convenable. Lui absent, c'est la misère. Ils ont droit à l'allocation; les démarches du Comité ont abouti au nombre de plus de 250.

Pour l'assistance aux femmes en couches, nombreuses sont les femmes enceintes qui ont eu recours au Comité et qui ont pu bénéficier de cette admirable loi Strauss, qui permet à la mère un repos si nécessaire pour l'épreuve qu'elle subit, tout en assurant la santé de l'enfant.

Les demandes de secours immédiat, de reconnaissance d'enfant, de secours de lait, de retraite pour les vieillards, etc., ne se comptent plus. L'affluence est telle chaque soir que le second bureau, mis à la disposition du Comité, rue Consolat, par un généreux philanthrope, M. Grosteux, a dû être abandonné comme insuffisant et depuis le commencement de mai, c'est en plein centre, aux Allées de Meilhan, 84, dans la banque James Rosa, prêtée gracieusement par son propriétaire, que le groupe « Pour les Femmes » continue sa belle tâche humanitaire.

On a rayé du programme le placement des domestiques. Actuellement les bureaux de placement sont gratuits pour les gens de service, il n'y avait donc pas d'intérêt à le maintenir. Cette partie prenait, sans profit pour les pauvres, un temps précieux pour l'instruction d'autres affaires plus importantes. En revanche, une Commission a été chargée d'étudier les moyens de procurer du travail aux femmes dans le présent et dans l'avenir. Des industriels, des commerçants, de grandes compagnies ont été sollicités, pour l'admission des femmes dans leurs services, car il est plus que jamais nécessaire d'ouvrir aux femmes la plupart des carrières ouvrières et libérales. Dans le peuple, il y a des employées de la voirie, pourquoi pas des femmes dans les trams, des dessinatrices dans les manufactures, etc., etc. Les administrations ouvrent leurs portes aux jeunes filles, aux femmes et trouvent en elles des employées averties et consciencieuses. Plus que jamais l'initiative est nécessaire aux femmes. Combien de foyers déjà privés de leurs chefs! Tout en compatissant à la douleur des veuves qui pleurent un époux chéri, les dames du Comité font comprendre à leurs sœurs malheureuses la nécessité du travail, par dignité et pour assurer la vie de leurs enfants. Elles interrogent leurs protégées avec affection et après enquête, elles leur procurent un emploi en rapport avec leurs capacités.

Le groupe « Pour les femmes » est en pleine vie. A peine né, il s'est développé grâce au dévouement des suffragistes qui donnent leur temps sans compter et aussi leur argent, et à de précieux amis. Mme Schrameck, la distinguée, et très sympathique femme du Préfet des Bouches du Rhône, acquise à toutes les bonnes œuvres, voulut bien accepter la présidence du groupe « Pour les femmes ». Elle reçoit avec une simplicité, une bonne grâce charmantes les dames du Comité qui viennent lui soumettre les cas les plus intéressants, elle leur facilite les démarches et grâce à sa puissante intervention les secours arrivent plus vite. Un grand merci à M. André Negis, le spirituel rédacteur du *Petit Provençal*, qui a bien voulu faire connaître au public l'œuvre « Pour les femmes » en lui consacrant un de ses attachants propos de guerre. Il lui a porté bonheur. Le groupe est devenu si populaire qu'un pauvre vieux se présentait l'autre soir avec confiance au guichet de l'assistance et demandait qu'on l'aidât à obtenir son hospitalisation. « Oui, je sais bien, c'est un bureau pour les femmes, mais moi aussi je suis malheureux ». Naturellement on s'emploie pour ce pauvre vieillard.

Chaque soir le bureau se remplit d'une foule nombreuse de solliciteuses mais aussi de femmes qui ont obtenu satisfaction. Leur visage souriant paraît au guichet, elles annoncent l'heureuse nouvelle et disent un aimable merci.

Une fois, c'est une assistée de la loi Strauss qui présente son bébé nouveau né à ses bienfaitrices. L'enfant est tout de blanc vêtu, de la layette offerte. Il est reçu comme un petit roi. Une autre fois, c'est une jeune femme; elle est accompagnée de sa petite fille de deux ans, qui porte une gerbe de fleurs pour les dames du Comité. Elle dit ces paroles touchantes : « J'étais dans la misère, je n'y suis plus, grâce à l'allocation que vous m'avez fait obtenir, acceptez ces fleurs ».

Non, il n'y a pas que de la peine à s'occuper des malheureux. Essayez, Madame, vous qui avez des loisirs.

J. Collombet

Chronique des Œuvres et Institutions

Union fraternelle des Femmes

Séance du 20 mai 1915. — En l'absence de la Présidente, Mme Hammer, la présidence échoit à Mme François Raspail pour cette séance, la dernière de l'année. Après quelques communications intéressant le féminisme, la Présidente donne la parole à Mme Priest qui, après un salut fraternel aux armées, engage les féministes à se préparer pour les élections de 1916.

Mme Moll-Weiss, continuant à s'intéresser à la race, songe à la santé de nos braves défenseurs et donne à l'assistance quelques recettes aussi simples que le tricot, pour préparer des légumes et fruits confits à envoyer aux soldats sur le front, qui n'ont pas le temps de faire cuire des légumes rafraîchissants et des boissons hygiéniques. Elle fait voter par les membres de l'U. F. F. un vœu concernant la suppression de l'alcool, qu'elle complète par le vœu demandant l'abolition de la réglementation de la prostitution.

Ensuite une belle conférence de Mme Renooz sur la Renaissance morale, le rayonnement de la France sur le monde entier après la guerre, obtient un légitime succès. Mme Renooz compte, pour réaliser ce beau programme, sur l'influence de la femme. « Rien humain » « Voici l'homme » commença l'ère chrétienne. L'ère nouvelle, toute de paix et de sagesse, commencera, après la guerre, avec ces mots : « Voici la femme ! »

Mme Raspail exprime l'ardent espoir que la prochaine séance qui aura lieu à la rentrée se tiendra après une paix triomphante. — P.

Conférences.

Mme Humann a fait avec succès, le 22 mai, une conférence sur « Jeanne d'Arc », la grande patriote, dénonçant la vraie cause de son échec au siège de Paris et déchargeant les Anglais de toute participation à la trahison qui la perdit.

L'Aide Morale.

Le dimanche 30 mai, l'Aide Morale donnera des séances populaires dans :

Le 1er arrondissement, salle du *Journal*, 100, rue de Richelieu; le 5e, amphithéâtre de l'Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques; le 8e, théâtre de l'Empire, 41, avenue de Wagram; le 11e, salle de la Mairie; le 17e, théâtre de l'Empire, 41, avenue de Wagram; à Issy-les-Moulineaux, salle des Fêtes de la Mairie; à Saint-Mandé, salle des Fêtes de la Mairie.

Academia.

Le groupement que nous avons eu l'idée de créer en faveur de l'éducation sportive de la femme, de la jeune fille et de l'enfant, est en bonne voie de prospérité. « Académia » est fondée. Il s'agit de cette institution dont j'avais exposé le programme dans un article de l'*Information*. L'époque était bien choisie pour cette création. La guerre a fait comprendre, à la femme comme à l'homme, la nécessité de cultiver son corps; et l'adage latin le *Mens sana in corpore sano* des Anciens est devenu maintenant un axiome. Tout le monde se rend compte de la relation qu'il y a entre un esprit sain et un corps sain.

« Académia » est fondée. Ce groupement fonctionne. Les cours d'éducation physique, ouverts gratuitement à toutes les adhérentes (qui ont réglé la cotisation de 8 francs pour l'année 1915) ont lieu le dimanche et les jours de semaine.

Voici la liste des établissements qui sont actuellement accessibles aux adhérentes d' « Académia » :

L'*Institut Kamlien*, le *Gymnase Chazelles*, la *Salle Desbonnet*, l'*Académie Charlemont*, la *Salle Cotis*, l'*Institut du Dr Madeuf*, l'*Institut du Dr Boisleux*.

Un cours théorique et pratique d'automobile, professé par notre confrère Maurice Chérié, directeur du *Chauffeur Français*, et par M. Revisse, commence jeudi prochain.

Les réunions sportives, les excursions, les conférences, etc., sont bien en voie d'organisation.

On sait que la duchesse d'Uzès a accepté la présidence d' « Académia ». Nulle mieux que cette grande dame française, si sportive et si énergique, n'était qualifiée pour présider ce groupement. D'autres personnalités ont bien voulu accepter aussi le titre de membre d' « Académia ».

Les personnes qui désireraient des renseignements complémentaires sont priées de s'adresser à nous, au siège social de cette Institution, 88, Champs Elysées. Nous nous tenons à leur disposition tous les jours, de 3 à 5 heures, excepté le samedi et le dimanche. — G. de L.

La fondation Barbet-Batifol

Malgré les circonstances actuelles, l'attribution du legs Barbet-Batifol, la plus importante des fondations dont dispose la ville de Paris en faveur des ouvrières parisiennes, aura lieu cette année dans les conditions ordinaires.

Rappelons que la fondation Barbet Batifol, dont le montant s'élève à 15.000 francs, est destinée, conformément aux intentions du fondateur, à permettre de s'établir à une jeune ouvrière parisienne. Pour pouvoir bénéficier de la fondation Barbet Batifol, les postulantes doivent se faire inscrire à la préfecture de la Seine (affaires municipales) avant le 15 juin, habiter Paris et n'avoir pas moins de vingt et un ans ni plus de trente ans.

Pour ceux qui partent... Pour celles qui restent.

L'Exposition permanente des objets confectionnés dans les ouvroirs et ateliers de chômage, organisée par Mme Duchêne, présidente de la section du Travail du Conseil National des Femmes Françaises, vient d'être transférée 20, rue de la Paix, dans l'ancien hôtel de Hollande, mis gracieusement à la disposition des œuvres par son propriétaire.

Des ateliers de chômage ont été installés aux étages supérieurs tandis que, dans un coquet magasin, se trouvent réunis tous les objets répondant aux besoins du moment : Paquet du soldat, paquet du prisonnier, vêtements et sous-vêtements pour les distributions de bienfaisance et des articles de nécessité courante : linge de corps, linge de maison, etc., etc.

Il a été adjoint un rayon de jouets français ou des luxueuses poupées costumées en alsaciennes, lorraines, serbes, etc., dans les ouvroirs de « l'Entr'aide » et de Mme Compain, voisinent avec les petits soldats à bon marché de la « fabrication féminine française », les jouets en bois sculpté de nos paysans d'Auvergne avec les alsaciennes de caractère vendues au profit des Alsaciens-Lorrains.

Tous ces objets étant mis en vente aux prix les plus avantageux, chacun pourra, sans sacrifice, contribuer à la double œuvre humanitaire poursuivie.

Expositions ouvertes

Galerie La Boétie, 64 *bis*, rue la Boétie. La Guerre et les Humoristes, exposition organisée au profit des Humoristes mutilés et morts au champ d'honneur.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Seize. Exposition d'Art appliqué. Exposition de « La Guerre ».

Courrier des Lecteurs

Il ne peut être répondu par poste qu'aux lettres contenant un timbre.

Mme Gabrielle Moyse. — Nous transmettons votre lettre vers votre correspondante qui vous écrira certainement.

POUR LE BIEN-ÊTRE DES SOLDATS

Destruction de la vermine. — Voici un procédé très simple pour débarrasser les hommes des parasites.

Répandre une quarantaine de gouttes de benzine sur un mouchoir plié comme une compresse et placer ce mouchoir pendant un quart d'heure, soit entre la chemise et la tunique, soit dans le fond du képi ou mieux d'un bonnet de coton en enfermant la chevelure dans le bonnet.

Recommencer quatre jours de suite.

Demander des notices à envoyer aux soldats, à la Permanence de « l'Assistance aux dépôts d'éclopés », 72, avenue des Champs-Elysées.

LES LIVRES

Pages de la Tuilerie, par Marcelle Ferry.

Si les fidèles lectrices de « La Française » ne connaissent pas ces lettres de femme parues dernièrement, qu'elles les ouvrent. Ecrites par une vraie Française, ces pages sont trop simplement belles pour ne pas exalter les cœurs et les courages s'il en était besoin. Prenez donc ces « lettres de la Tuilerie » signées Marcelle Ferry, et dites s'il n'y a pas là-dedans tous les cris de l'âme française. Beaucoup parmi vous n'ont pas eu une heure de défaillance, pas un instant de doute; alors elles reconnaîtront tous les élans invincibles de leur propre cœur, cette confiance illimitée dans le triomphe de notre Bien-aimé Pays, cette attente de la victoire à travers tous les martyres de leurs frères. Ecoutez les cris de « Vive la France » de cette Française qui s'attend à tout, qui ne fait pas un retour sur soi, reste sous le canon, résiste au passage allemand, soigne nos soldats et jusqu'aux ennemis.

Mais si vous avez frémi, si vous avez connu le découragement, ô vous qui, parfois, n'aviez rien à redouter pour vous-même, entendez cette voix française qui sous la mort même espère, croit et attend la victoire. Qu'est-elle, cette voix féminine en elle-même? Rien. Si elle s'éteint? Qu'importe; ce n'est point la Patrie qui s'éteindra avec elle.

Bien au contraire, c'est de toute cette vitalité française que vient le salut du Pays, de cette confiance infaillible qui croit à la vie de la nation au moment où l'être exhale son dernier soupir et croit encore en elle en mourant.

J'ai trouvé que « Marcelle Ferry », dans la haute simplicité de son devoir, était en tout semblable à nos soldats. Comme eux, elle ne recule point, elle reste à son poste périlleux, redoutable, dût-il lui en coûter la vie. Car ce n'est point de sa vie ou de sa mort que dépend le destin de la terre de France. Devant le danger affreux Marcelle Ferry est libre pourtant de se retirer? Non, moralement, cette femme-là, une femme de cette sorte n'est pas libre de quitter son poste. On sent qu'elle n'a jamais dû discuter une telle question. Elle est restée. Lisez, lisez. Rien ne peut commenter cette merveilleuse simplicité. C'est *cela* que j'ai toujours admiré quand je le rencontrais, c'est *cela*, que j'aime tant à cette heure où le grand héroïsme qui s'ignore a chassé la pauvre vantardise.

En *cela* aussi Marcelle Ferry est semblable à nos frères des armées, si nobles et si simples. Et dans cette Française de Saint-Dié, cette « Française », j'ai trouvé une réalité et un emblème. La réalité vous la voyez : c'est un soldat au poste, le devoir accompli sous un ordre inflexible de la seule conscience. C'est une femme, et pourtant elle ne craint plus rien; elle le dit elle-même : que craindrait-elle? La mort frôlée à tout instant, les ennemis et quels ennemis! les malades, les mourants, les plaies horribles, les morts qu'on ensevelit, qu'on garde. Elle reste seule des nuits entières dans les salles de malades et d'agonisants, afin d'économiser une infirmière, car les forces de celles qui restent réduites à un si petit nombre, sont bien épuisées. Elle a même eu l'incroyable charité divine d'entourer de soins deux Allemands moribonds... et savez-vous comment ce dévouement fut récompensé quelques jours plus tard? Les ennemis rentrant à Saint-Dié interdirent aux infirmières de soigner les blessés français. Imaginez-vous le supplice de ces infirmières françaises constatant le progrès du mal chez nos blessés et ne pouvant soigner et sauver nos chers petits héros, nos frères, nos enfants de France!

Parmi les « atrocités » allemandes, voilà un document qui mérite de prendre place dans le dossier. N'est-ce pas une cruauté d'êtres infernaux à jamais dévoyés? Non, ce n'est qu'un « système » infernal, oui : détruire, détruire la race française. Que n'y aurait-il pas à découvrir à ce sujet dans les traitements sans nom infligés à nos prisonniers en Allemagne? Voilà le beau secret de toutes les infamies dont les nôtres sont victimes là-bas. Qui ne le comprend donc?

Mais si nous revenons à ce que le noble exemple de Marcelle Ferry enseigne, réjouissons-nous! Celles qui ont eu des rôles plus modestes et peut-être aussi des âmes moins fortes se consoleront, comme nous le disions déjà, et se sentiront moins dépourvues grâce à ce trésor commun que les héros et les héroïnes qui s'ignorent, apportent en héritage au pays tout entier. Et dans ces lettres pathétiques, voici le grand symbole qui se dégage : Cette Marcelle Ferry, si vaillante et si simple, elle apparaît comme l'emblème de la « Force » de la France, cette force qui domptera tout. A ses côtés, voyez-vous cette figure touchante que nous devinons, cette « Marguerite » « malade de terreur » dont parle Marcelle Ferry et qui ne veut point quitter sa compagne, qui exhale « je ne peux plus » !... et reste avec son martyre, et sa torture, et ses gémissements auprès de la Force — (Marcelle) — cette « Marguerite », c'est la « Douleur » de la France.

Mais la Force va quand même, elle entend son inséparable Douleur, elle voit ses larmes, ses justes souffrances, mais la Force lui répond : « Il faut pouvoir! » Elle va, elle avance; les ennemis reculent. Les beaux pieds de la Force sont infatigables.

L'Espérance les porte. La Force vaincra.

Cardeline.

(1) *Revue de Paris* du 1er février 1915.

JOFFRE Conseils, Appui aux Familles, Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie toutes Valeurs cotées ou non (argent de suite), j'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le mouvement. Georges HARMOIS (2, boulevard Voltaire, 114, Paris. Tél. Roquette 61-34 (2e ann.)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme. Capital : 500 millions

Assemblée générale annuelle du 6 mai 1915

Les actionnaires de la Société Générale se sont réunis le 6 mai 1915 en Assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Guernaut, Président du Conseil d'Administration.

Le Rapport constate d'abord que l'activité du premier semestre fut à peu près normale; mais qu'au cours du second se déroulèrent les événements les plus graves qui se soient produits depuis la fondation de la Société. Puis, après avoir rappelé les mesures prises pour remédier aux conséquences de la crise déterminée par l'ouverture des hostilités et en avoir constaté l'heureux effet, il expose les difficultés que rencontra l'administration de la Société Générale pour maintenir le fonctionnement normal des services qu'étaient venus successivement troubler le départ de 8.456 Agents mobilisés, l'évacuation de 30 Agences menacées par l'invasion, le transfert à Bordeaux pendant quelques semaines du Conseil, de la Direction et d'une partie des services. Malgré ces difficultés rapidement surmontées, grâce au dévouement du personnel et à la confiance de la clientèle, la Société Générale put efficacement contribuer au placement des Bons et Obligations de la Défense Nationale pour plus de 200 millions.

Le Conseil s'élève ensuite contre la campagne systématique de dénigrement dont la Société Générale fut l'objet au printemps de 1914, notamment contre les imputations calomnieuses qui la représentaient comme ayant prêté à l'Allemagne des fonds considérables. Or les seuls comptes de la Société Générale avec l'Allemagne étaient et sont encore des comptes d'encaissement de papier qui, au 4 août, dans un bilan de 2 milliards, se présentaient que le solde insignifiant de 661.483 frs. En outre la Société Générale avait dans son portefeuille de 900 millions, 18.500.000 frs de papier allemand sur France et 3.900.000 frs de papier sur Allemagne. Aucun autre compte ou engagement direct ou indirect n'existait et n'existe encore. De tels chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

En raison du caractère forcément provisoire des comptes, du fait que 18 Agences sont encore situées en pays envahi, par suite aussi de l'impossibilité de faire actuellement une évaluation précise des engagements d'ordre commercial et bien que les engagements d'ordre financier aient été examinés avec soin et évalués avec prudence, le Conseil ne présente qu'une situation au 31 décembre ne pouvant être, à proprement parler, qualifiée de Bilan. Cette situation fait ressortir un bénéfice net de 10.256.574 frs, tous amortissements déduits, résultat en somme très satisfaisant d'un seul semestre productif. Pour les mêmes motifs, le Conseil propose de reporter intégralement ce solde à nouveau et de prélever sur les réserves qui après ce prélèvement atteindront encore la somme de 128 millions, la somme nécessaire pour répartir aux actions un intérêt de 5 0/0 sur le capital versé.

Le Conseil adresse ensuite des éloges au personnel qui, jusqu'au bout, a rempli et remplit encore son devoir dans les agences situées en pays envahi ou sur la ligne de feu, il salue la mémoire des nombreux agents tombés au champ d'honneur et rend hommage à la vaillance de ceux qui ont été l'objet de citations, décorations ou promotions dont la Société Générale ressent une légitime fierté.

Le Rapport se termine par l'expression des regrets unanimes qu'a laissés au Conseil la retraite de Monsieur Dorizon, rendue nécessaire par son état de santé. Le nom de Monsieur Dorizon restera indissolublement lié à celui de la Société Générale : la solide organisation des Services, la confiance inébranlable de la clientèle, le zèle et la compétence du Personnel qui ont permis à la Société Générale de surmonter le trouble causé par la guerre et les campagnes de calomnie sont en effet le résultat des 18 années que dura l'effort assidu et patient de Monsieur Dorizon. Le Conseil a fait appel, pour le remplacer comme Président, à Monsieur Guernaut, ancien Directeur du Mouvement Général des Fonds au Ministère des Finances, Sous-Gouverneur honoraire de la Banque de France, Administrateur depuis 1911.

Les Censeurs-Commissaires se sont associés aux propositions du Conseil et ont demandé à l'Assemblée de ratifier le choix qu'ils ont fait de Monsieur Desroys du Roure, Directeur honoraire au Ministère des Finances, pour remplacer Monsieur Chapsal, qui a été appelé à reprendre des fonctions actives au Ministère du Commerce.

L'Assemblée a voté à l'unanimité, moins deux actionnaires, toutes les propositions du Conseil, notamment l'approbation des comptes de l'exercice 1914, le report à nouveau des bénéfices et le prélèvement sur les Réserves de la somme nécessaire à la répartition d'un intérêt de 10 frs par action, sous déduction des impôts, soit net 9 fr. 60 payables à partir du 1er Juillet.

L'Assemblée a en outre renouvelé les pouvoirs pour 5 ans de MM. Dejardin-Verkinder, Lemarquis, de Fourtou, Wagner, Administrateurs sortants, ratifié la nomination comme Censeur de M. Desroys du Roure, et nommé Commissaires MM. Lavallée, Cornelis de Witt et Desroys du Roure.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1880
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expédition en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIÈRES FANTA non alcooliques
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. 313-62

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. Central 17-58
Cafés — Thés — Maté
Variétés de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions en Province
La gérante : Jane MINNE